



FAME

Fisheries, Aquaculture and Marine Ecosystems Division



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

N° 33 | 2019

NOTE D'ORIENTATION

Développement de la pêche thonière à petite échelle : enseignements et perspectives

Objet

La présente note d'orientation vise à :

- recenser les enseignements tirés des nombreuses initiatives de développement de la pêche thonière à petite échelle en Océanie ; et
- utiliser ces enseignements pour fournir une aide aux services des pêches et aux bailleurs de fonds dans le cadre de futurs projets.

Messages clés

Au cours des 50 dernières années, des centaines de projets ont été mis en œuvre dans la région Pacifique en vue d'y développer la pêche thonière à petite échelle, mais beaucoup n'ont pas eu les résultats escomptés. Fin 2018, la CPS a réuni un groupe de spécialistes afin d'examiner les actions déjà menées en la matière, d'en tirer des enseignements et de dégager des points communs dans l'optique de formuler des orientations à l'appui de futurs projets. Ces spécialistes ont dressé une liste d'enseignements et de priorités à prendre en compte dans le cadre des futures initiatives publiques de développement de la petite pêche thonière. Les principales recommandations portent sur les dispositifs de concentration du poisson, les associations de pêcheurs et la sécurité en mer.



Pêche thonière à petite échelle en Océanie

Même si la pêche thonière à petite échelle¹ dans le Pacifique n'est à l'origine que d'environ 2 % des prises totales de thonidés (figure 1), celles-ci représentent l'essentiel du thon consommé dans la plupart des pays de la région. Cette filière est en outre une importante source de revenus. Face à la baisse des taux de capture dans les eaux côtières, les abondantes ressources thonières constituent une véritable opportunité pour les petits pêcheurs. Autres faits importants sur la petite pêche thonière en Océanie :

- La pêche à petite échelle génère une production annuelle d'environ 24 000 tonnes de thonidés.
- C'est à Kiribati qu'on enregistre près de la moitié des prises réalisées par les petits pêcheurs dans la région (figure 2).
- La pêche thonière à petite échelle est principalement pratiquée par les petites îles, surtout celles n'ayant pas assez de terres fertiles et/ou ne possédant que de petits lagons.
- Les petits pêcheurs peuvent tirer parti des chaînes d'approvisionnement et des infrastructures mises en place pour la pêche industrielle.
- La pêche thonière à petite échelle se pratique principalement à proximité des zones urbanisées (où le poisson se vend cher) et autour de dispositifs de concentration du poisson (DCP) ancrés près des côtes, où les prises sont les plus importantes.
- Les outils de suivi tels que TAILS² pour la collecte de données sont insuffisants.



Figure 1. Prises de la pêche thonière industrielle et de la petite pêche thonière en Océanie. (Source : Gillett 2011a)

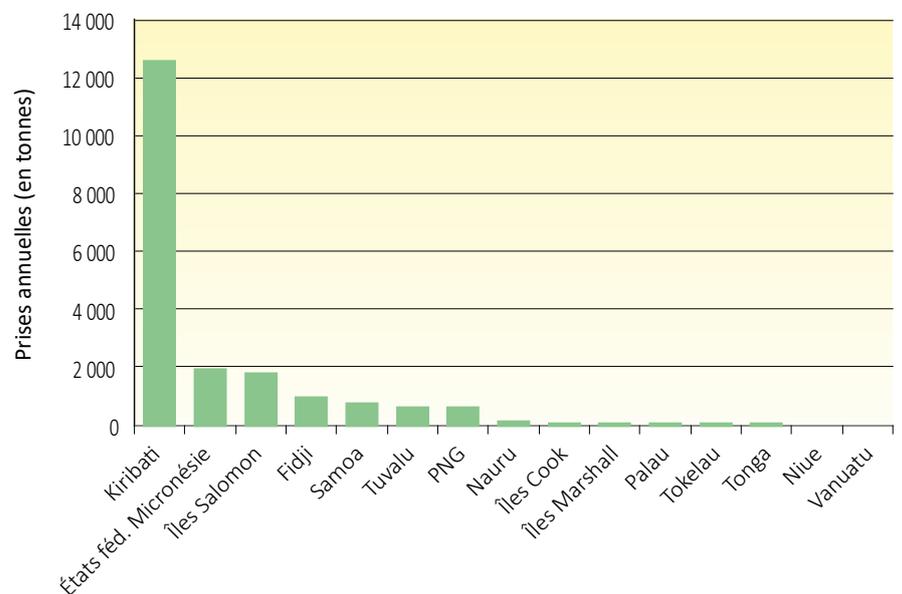


Figure 2. Prises annuelles de la petite pêche thonière en Océanie. (Source : Gillett 2011b)

Initiatives de développement mises en œuvre dans la région

Les premières initiatives de développement de la petite pêche thonière remontent à plus de 60 ans. Depuis, de nombreuses tentatives ont été entreprises (plus de 50 initiatives, et des centaines de projets différents) dans les domaines généraux suivants : DCP côtiers, techniques et engins de pêche, conception de bateaux/moteurs, infrastructures, et valorisation des produits de la pêche. Ces initiatives ont été menées dans l'ensemble des États et Territoires insulaires océaniques.

Tirer les enseignements des actions de développement

En octobre 2018, la CPS a réuni un petit groupe de spécialistes du développement de la pêche thonière à petite échelle³ afin d'examiner les actions déjà menées en la matière, d'en tirer des enseignements et de dégager des points communs dans l'optique de formuler des orientations à l'appui de futurs projets. À eux tous, ces spécialistes représentent près de 300 ans d'expérience en développement de la pêche thonière à petite échelle dans la région. La présente note d'orientation s'inspire en grande partie des conclusions de cette consultation.⁴

¹ Dans la présente note d'orientation, les termes « pêche thonière à petite échelle » et « petite pêche thonière » désignent la pêche au thon pratiquée à bord d'un bateau de taille comprise entre cinq et dix mètres. Les bateaux non-pontés, semi-pontés ou entièrement pontés peuvent passer jusqu'à deux jours en mer et ceux dotés d'une cabine jusqu'à dix jours, selon les capacités de glaçage, le matériel de sécurité dont ils disposent et les conditions auxquelles ils sont exposés.

² TAILS est une application sur téléphone ou tablette conçue par la CPS, qui permet aux petits pêcheurs de recueillir des « données de prises », en d'autres termes d'enregistrer la quantité de poisson qu'ils pêchent et les différentes espèces qu'ils ciblent.

³ Ce groupe réunissait (par ordre alphabétique) : Joelle Albert, Mike Batty, Michel Blanc, Ian Cartwright, Tricia Emberson, Robert Gillett, Noah Idechong, Mike Savins, William Sokimi et Mainui Tanetoa.

⁴ Un compte rendu détaillé de la réunion a été publié dans la Lettre d'information sur les pêches de la CPS n° 157 : http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/FishNews_VF/157/FishNews157_60_Gillett_VF.pdf

Le tableau ci-dessous présente les principaux enseignements tirés des initiatives passées de développement de la pêche thonière à petite échelle.

| Domaines | Principaux enseignements |
|--|--|
| DCP | <p>Les DCP ancrés dans les zones côtières constituent probablement l'outil le plus important pour développer la pêche thonière à petite échelle ; toutefois, l'installation sporadique de DCP au gré des flux de fonds extérieurs n'a aucun intérêt au plan stratégique.</p> <p>Les programmes de DCP soutenus par les pouvoirs publics se sont révélés efficaces dans la région, surtout lorsque les autorités ont appuyé la mise en place d'infrastructures de commercialisation, ont apporté une aide directe aux associations et aux pêcheurs locaux, et ont communiqué clairement avec ces derniers.</p> |
| Choix des sites | <p>Plusieurs caractéristiques positives doivent être réunies en un même lieu pour favoriser le développement de la pêche thonière à petite échelle. Certaines peuvent être artificiellement créées (mouillage de DCP côtiers, enseignement de techniques de pêche spécifiques), mais d'autres sont inhérentes au site, comme des conditions environnementales et géographiques favorables, une pêche thonière ancrée dans la culture locale et les particularités de l'économie locale. Un choix de site approprié (notamment la présence de facteurs naturels favorables) semble essentiel au bon développement de la pêche thonière à petite échelle.</p> |
| Associations de pêcheurs | <p>Les associations de petits pêcheurs ont réussi à attirer l'attention sur la pêche thonière à petite échelle et, souvent, leur action aboutit à une amélioration des résultats dans ce domaine.</p> <p>Il semble qu'une association est d'autant plus efficace que les pouvoirs publics : (a) reconnaissent officiellement son existence ; (b) disposent d'un processus leur permettant de travailler concrètement en lien avec l'association ; et (c) incluent l'association au sein de leurs comités consultatifs.</p> |
| Interventions publiques | <p>Les initiatives publiques suivantes semblent généralement contribuer au développement de la pêche thonière à petite échelle : (a) programmes nationaux de DCP côtiers bien organisés et disposant de fonds suffisants ; (b) programmes axés sur la sécurité en mer ; (c) mise à disposition d'infrastructures essentielles (quais, marchés) ; (d) formation aux métiers de la mer ; et (e) actions destinées à protéger les petits pêcheurs des effets négatifs de la pêche thonière industrielle.</p> <p>Certaines initiatives publiques semblent en revanche généralement vouées à l'échec : les dispositifs de collecte de poisson et les distributions gratuites, en particulier a) en dehors de tout programme bien pensé (fourniture de quelques bateaux à titre gracieux, par exemple), et b) lorsque les activités mises en place portent atteinte au secteur commercial ou sont en concurrence avec ce dernier.</p> |
| Subventions | <p>En matière de développement de la pêche thonière à petite échelle, les subventions sont une arme à double tranchant. Au vu des données disponibles, il semble que l'efficacité des subventions destinées à la petite pêche thonière soit fonction de trois facteurs : clarté des objectifs, transparence et stratégie de sortie réaliste. Dans certains cas, les coûts des subventions dépassent de loin les retombées positives, comme lorsque des bateaux sont livrés gratuitement aux particuliers et communautés en dehors de tout programme bien planifié.</p> <p>Divers arguments justifient de ne pas assimiler à des subventions certains types d'aides au secteur de la pêche. Citons par exemple : a) l'appui aux programmes en faveur des DCP côtiers, qui s'apparentent à des infrastructures de base, à l'image des routes construites à terre ; et b) l'offre de matériel de sécurité gratuit ou détaxé, assimilable à de l'assistance humanitaire.</p> |
| Interactions avec la pêche thonière industrielle | <p>La pêche thonière à petite échelle peut offrir d'importants avantages, compte tenu de ses interactions avec les infrastructures et les activités de pêche industrielle. Le fait est que, sans portage, nombre des petites pêcheries thonières n'existeraient pas.</p> |
| Sécurité en mer | <p>La pêche sur DCP a des effets aussi bien positifs que négatifs sur la sécurité en mer. Les DCP concentrent l'effort de pêche dans des zones bien délimitées, mais, attirés par la promesse d'une pêche facile, certains pêcheurs s'aventurent au large, allant au-devant de situations dangereuses ou inhabituelles.</p> <p>On constate une très nette amélioration de la sécurité à bord des petites embarcations dans les pays où des règlements de sécurité adaptés ont été introduits et mis en application.</p> |
| Valorisation des prises | <p>Compte tenu du faible prix de vente des bonites pêchées à la senne ainsi que de la complexité et des coûts associés aux critères et processus d'exportation des produits de la pêche, les prises de la petite pêche thonière sont généralement cantonnées au marché local.</p> <p>Les petits pêcheurs peuvent tirer parti des grandes entreprises commerciales (portage), notamment en ce qui concerne le transport, la transformation et la commercialisation.</p> |
| Bateaux et consommation de carburant | <p>Comme on pouvait s'y attendre, l'introduction de nouveaux modèles de bateaux pour la pêche thonière à petite échelle ne donne des résultats concluants que lorsqu'elle s'accompagne d'une assistance technique et de subventions durables.</p> <p>La viabilité des opérations de pêche thonière à petite échelle dépend fortement de la consommation relativement élevée des moteurs hors-bord. Outre les subventions, l'une des seules façons de compenser les coûts élevés en carburant des petites unités de pêche thonière est d'avoir recours aux DCP côtiers.</p> |
| Rôle des femmes | <p>En général, ce sont surtout les hommes qui tirent profit de la pêche thonière à petite échelle. Malgré l'importante participation des femmes, les occasions de tirer plus d'avantages de cette filière ont été moins nombreuses pour les femmes que pour les hommes.</p> |
| Données sur la pêche thonière à petite échelle | <p>La collecte de données relatives aux petites pêches thonières est importante à plus d'un titre, notamment pour déterminer le poids de la filière au niveau national, les incidences des diverses actions de développement et les effets de la pêche thonière industrielle. Malgré cette importance, dans les faits, la plupart des estimations effectuées au niveau national sont incorrectes et les actions récemment engagées pour y remédier n'ont guère porté leurs fruits.</p> |

Mesures prioritaires

De nombreuses actions doivent être conduites pour développer efficacement la petite pêche thonière. Les mesures prioritaires suivantes ont été établies par les pouvoirs publics à partir des enseignements tirés. Les services des pêches doivent fournir un soutien permanent et substantiel dans le cadre de programmes nationaux de DCP côtiers bien organisés et disposant de fonds suffisants. De tels programmes doivent s'affranchir des fonds et du savoir-faire par nature éphémères des bailleurs ou des organisations régionales, et s'appuyer sur des mécanismes établis pour gagner en légitimité et s'installer dans la durée au sein des services des pêches et/ou des associations de pêcheurs.

1. Les services des pêches doivent reconnaître que les associations de petits pêcheurs sont à même d'obtenir d'importants avantages au profit des acteurs de la filière, et doivent par conséquent élaborer des mécanismes pour travailler en lien avec ces associations et faciliter la tâche de ces dernières.

Ces services doivent en outre venir en aide aux partenaires du développement nationaux et internationaux qui appuient la création et le renforcement des associations de pêcheurs.

2. Encourager les propriétaires de petites unités à s'aventurer au large en quête de thon n'est pas sans conséquence sur le plan de la sécurité en mer. Les services des pêches doivent s'assurer que leurs programmes nationaux en faveur des DCP intègrent une composante efficace consacrée à la sécurité en mer.

Références

- Gillett R. 2011a. Bycatch in small-scale tuna fisheries: a global study. Fisheries and Aquaculture Technical Paper. No. 560, Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome. 113 p.
- Gillett R. 2011a. Issues in small-scale tuna fisheries in FFA member countries. Honiara, Solomon Islands: Forum Fisheries Agency. 13 p.
- Gillett R., Blanc M., Cartwright I., Batty M., Savins M., Albert J., Tanetoa M., Idechong N., Emerson T. et Sokimi W. 2018. La pêche thonière à petite échelle en Océanie : bilan de 40 années de développement. Lettre d'information sur les pêches n° 157:60-68.
- Communauté du Pacifique. 2017. Comment pérenniser les programmes nationaux de DCP côtiers Note d'orientation 31/2017. Nouméa, Nouvelle-Calédonie : Communauté du Pacifique 4 p.

Pour tout complément d'information

Section information halieutique,
Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, CPS

Adresse électronique : cfpinfo@spc.int



Pêche sur DCP, Niue. © William Sokimi, CPS

Siège de la Communauté du Pacifique

95 Promenade Roger Laroque, BP D5
98848 Nouméa (Nouvelle-Calédonie)
Téléphone : +687 26 20 00 | Télécopie : +687 26 38 18
spc@spc.int | www.spc.int